

**OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE
ET DU TEMPS LIBRE DE LA POSSESSION**

Association à but non lucratif

Siège social : 9, rue Leconte de Lisle BP 5

97419 LA POSSESSION

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle



***Rapports sur les comptes annuels et
sur les conventions réglementées
du Commissaire aux Comptes***

Sur les comptes de la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DU TEMPS LIBRE DE LA POSSESSION

9, rue Leconte de Lisle
BP 05
97419 LA POSSESSION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale de l'association OMCTL POSSESSION.

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OMCTL POSSESSION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté que le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Sainte-Clotilde, le 30 Novembre 2020.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes



Daniel CHANE PO CHUEN

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	4 375	4 375		
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres</i>	2 184	1 178	1 006	581
<i>Immobilisations grévées de droit</i>				
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>				
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 559	5 553	1 006	581
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
Créances				
<i>Créances Usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Autres</i>	29 065		29 065	36 488
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	56 730		56 730	76 307
<i>Charges constatés d'avance</i>				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	85 795		85 795	112 796
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion actif</i>				
TOTAL GENERAL	92 355	5 553	86 802	113 377

Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
Résultat de l'exercice	8 742	1 367
<i>Report à nouveau</i>	33 625	32 258
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	42 367	33 625
Autres fonds associatifs		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	42 367	33 625
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS		
FONDS DEDIES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>	20 840	50 361
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
TOTAL FONDS DEDIES	20 840	50 361
DETTES		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	9 459	13 340
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	14 135	16 051
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	23 595	29 391
<i>Ecart de conversion passif</i>		
TOTAL GENERAL	86 802	113 377

Compte de Résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018	Ecart €	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue (biens et services)</i>	75 747	17 517	58 230	332,42
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Produits nets partiels sur opérations à long terme</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>	295 471	267 804	27 667	10,33
<i>Reprises sur provisions et amortissements, transferts de</i>		18 000	-18 000	-100,00
<i>Cotisations</i>				
<i>Autres produits</i>	8	26	-19	-70,78
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	371 226	303 347	67 878	22,38
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation des stocks</i>				
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnem</i>				
<i>Variation des stocks</i>				
<i>Autres achats et charges externes</i>	243 928	116 284	127 644	109,77
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	1 601	1 368	233	17,03
<i>Salaires et traitements</i>	76 066	127 730	-51 664	-40,45
<i>Charges sociales</i>	68 980	12 851	56 129	436,78
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	531	652	-122	-18,64
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>				
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>				
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>				
<i>Subventions accordées par l'association</i>				
<i>Autres charges</i>	3	118	-114	-97,05
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	391 110	259 003	132 107	51,01
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 884	44 345	-64 229	-144,84
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS				
EXCEDENT OU DEFICIT TRANSFERE				
DEFICIT OU EXCEDENT TRANSFERE				
<i>Produits financiers de participation</i>				
<i>Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'acti</i>				
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	161	142	19	13,45
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>				
<i>Différences positives de change</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac</i>				
PRODUITS FINANCIERS	161	142	19	13,45
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>				
<i>Intérêts et charges assimilées</i>				
<i>Différences négatives de change</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pl</i>				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	161	142	19	13,45

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart €	%
RESULTAT COURANT	-19 724	44 486	-64 210	-144,34
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	1 459	1 242	217	17,52
<i>Produits exceptionnels sur opération en capital</i>				
<i>Reprises provisions et transferts de charges</i>				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 459	1 242	217	17,52
<i>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</i>	2 514		2 514	
<i>Charges exceptionnelles sur opération en capital</i>				
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 514		2 514	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 055	1 242	-2 297	-185,00
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTAT IMPOTS SUR LES BENEFICES				
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DE ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCE	50 361 20 840	6 000 50 361	44 361 -29 521	739,34 -58,62
EXCEDENT OU DEFICIT	8 742	1 367	7 374	539,28

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'OMCTL a bénéficié des mises à disposition de la part de la Commune de la Possession :

- la mise à disposition de personnel lors de la mise en oeuvre des projets validés en cours d'année
- la mise à disposition de bâtiments (local, équipements sportifs et salles de réunion nécessaires au développement des activités)
- l'entretien des bâtiments et la prise en charge par la Commune des frais d'eau et d'électricité des locaux mise à disposition
- la mise à disposition de matériels municipaux nécessaires à l'organisation des manifestations ou des ateliers organisés par l'association
- la mise à disposition du domaine public communal nécessaire au déroulement de certaines manifestations.

L'association OMCTL est agréée pour une durée de trois ans à compter du 1er mars 2017 au titre de l'engagement du service civique.

L'agrément a été renouvelé en mars 2020 pour une durée de 3 ans.

Au cours de l'année 2019/2020, 72 volontaires en sont concernés.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OMCTL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 86 802 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 8 742 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 375			4 375
Immobilisations incorporelles	4 375			4 375
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 957	956	729	2 184
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 957	956	729	2 184
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	6 333	956	729	6 559

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 375			4 375
Immobilisations incorporelles	4 375			4 375
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 376	531	729	1 178
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 376	531	729	1 178
ACTIF IMMOBILISE	5 751	531	729	5 553

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 29 065 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	29 065	29 065	
Charges constatées d'avance			
Total	29 065	29 065	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Fonds propres

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	32 258	1 367		33 625
Résultat de l'exercice	1 367	7 374		8 742
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	33 625	8 742		42 367

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 595 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 459	9 459		
Dettes fiscales et sociales	14 135	14 135		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	23 595	23 595		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non pa	9 459
Dettes prov. congés à payer	9 307
Charges sociales/congés payés	1 214
Total	19 981

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 734 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>Caisse des écoles</i>		737	737	4 115	4 115
<i>Subvention caf</i>		4 660	4 660	4 225	4 225
<i>Subvention region reu</i>		6 000	6 000	2 500	2 500
<i>Subvention erasmus</i>		38 964	38 964		
<i>Subvention djscs</i>				10 000	10 000
Total		50 361	50 361	20 840	20 840

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 514	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 459
TOTAL	2 514	1 459

**RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DU TEMPS LIBRE
DE LA POSSESSION**

9, rue Leconte de lisle BP 5
97419 LA POSSESSION

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2019**

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Sainte Clotilde le 30 Novembre 2020.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes



Daniel CHANE PO CHUEN